Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260417-14042026_6-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Mardi 14 avril 2026

Le mardi quatorze avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Quentin RENAULT, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie SIMON BOTREL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwenola BERHAULT, M. Patrice HIREL, Mme Céline ENGEL, Mme Martine BARBÉ, Mme Valérie BRIEUC, M. Laurent COTTAIN, M. Claude ERMEL, M. Fabrice GAUTHIER, Mme Christelle HAGUET, Mme Annie GUILLARD, Mme Mélinda LEBAS, M. Francis LORCY, Mme Nathalie MAUDEZ, M. Pascal MIRIEL, Mme Alicia PILORGET, Mme Sohie VILSALMON.

Absents : M. Florian GAULTIER (pouvoir à M. Ronan KERRIEN), M. Nicolas MAGNAN (pouvoir à M. Pierre RAMARÉ), M. Patrick RODIER (pouvoir à M. Claude ERMEL)

M. Quentin RENAULT préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

14/04/26 – 6 – Organisation municipale – Composition des commissions communales

En ce début de mandat 2026-2032, le Conseil Municipal met en place des commissions qui vont couvrir tous les domaines de l'action communale.

Celui-ci dispose d'une totale liberté dans leur création (sauf pour la Commission d'Appel d'Offres). Les commissions communales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au Conseil de décider du nombre de leurs membres siégeant dans chacune d'entre elles.
Les commissions examinent et préparent les projets de délibérations soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Leur rôle n'est que consultatif ; elles n'ont donc pas de pouvoir de décision.

En revanche, elles peuvent dresser un constat, donner des avis et faire part de propositions d'amélioration. Elles ne sont pas publiques, mais à la demande de leur Président et, si nécessaire, elles peuvent entendre des personnalités qualifiées.

Toutes les commissions sont présidées de droit par le Maire.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260417-14042026_6-DE

Le vote a lieu à bulletin secret à moins que le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas recourir au secret.

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour la désignation des Commissions communales et se prononce pour un vote à main levée.

- **DÉCIDE** de créer les commissions municipales suivantes :
  - Finances et affaires générales
  - Affaires Sociales, santé et solidarités
  - Travaux et bâtiments communaux
  - Vie scolaire et périscolaire
  - Sports, Culture et Loisirs,
  - Affaires rurales et voirie
  - Vie associative sportive et culturelle
  - Site de l'ancien collège
  - Sécurité
  - Salle des fêtes
  - Village-étape

- **DÉSIGNE** pour siéger à ces commissions les membres suivants :

Finances et affaires générales	Affaires sociales, santé et solidarités	Travaux et bâtiments communaux
Ronan KERRIEN	**Valérie BOTREL**	**Pierre RAMARÉ**
Céline ENGEL	Martine BARBÉ	Patrice HIREL
Valérie BRIEUC	Annie GUILLARD	Nicolas MAGNAN
Laurent COTTAIN	Christelle HAGUET	Pascal MIRIEL
Florian GAULTIER	Mélinda LEBAS	Francis LORCY
Fabrice GAUTHIER	Nathalie MAUDEZ	Sophie VILSALMON
Alicia PILORGET	Patrick RODIER	
Patrick RODIER		

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260417-14042026_6-DE

Affaires scolaires et périscolaires	Affaires rurales et voirie	Vie associative, sportive et culturelle
Gwenola BERHAULT	**Patrice HIREL**	**Céline ENGEL**
Céline ENGEL	Pierre RAMARÉ	Gwenola BERHAULT
Martine BARBÉ	Claude ERMEL	Valérie BRIEUC
Mélinda LEBAS	Florian GAULTIER	Christelle HAGUET
Nathalie MAUDEZ	Pascal MIRIEL	Mélinda LEBAS
Alicia PILORGET		Nicolas MAGNAN
Laurent COTTAIN		Pascal MIRIEL

Site de l'ancien collège	Sécurité	Salle des fêtes	« Village étape »
Ronan KERRIEN	Valérie BOTREL	Pierre RAMARÉ	**Valérie BRIEUC**
Pierre RAMARÉ	Céline ENGEL	Valérie BOTREL	Céline ENGEL
Patrice HIREL	Laurent COTTAIN	Gwenola BERHAULT	Martine BARBÉ
Céline ENGEL	Claude ERMEL	Céline ENGEL	Gwenola BERHAULT
Valérie BRIEUC	Fabrice GAUTHIER	Francis LORCY	Mélinda LEBAS
Annie GUILLARD	Francis LORCY	Nicolas MAGNAN	
Christelle HAGUET	Nicolas MAGNAN		
Francis LORCY			
Nathalie MAUDEZ			
Patrick RODIER			
Sophie VILSALMON			

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 15/04/2026

Le Maire, M. ***Quentin RENAULT***

MAIRIE DE BROONS (Côtes d'Armor)